

DACP

REF : DACP2015047

Signataire : ED/ES/MD

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Accord-cadre multi attributaires pour la fourniture d'équipements micro-informatiques et d'imprimantes, serveurs, prestations d'intégration et d'assistance, licences systèmes Microsoft et licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle, équipements actifs de réseau, pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents.**

**EXPOSE :**

Le marché en cours arrive à échéance au 31 décembre 2015. Aussi, il y a lieu de relancer une procédure pour répondre aux besoins de la collectivité pour les années 2016 à 2019.

Au regard de l'évolution technologique constante et de l'évolution des prix de la matière informatique, il y a lieu de lancer un accord-cadre multi attributaires afin que la collectivité puisse disposer, pour son équipement informatique, des dernières avancées technologiques et des meilleurs tarifs de la part des opérateurs économiques.

Cet accord-cadre sera passé sur appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59, 76 et 77 du Codes des Marchés Publics, pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre est alloti de la façon suivante :

- **Lot n°1** : Fourniture de micro-ordinateurs d'entrée de gamme, de milieu de gamme, de stations de travail, de micro-ordinateurs portables et équipements connexes (barrettes mémoires, disques durs, souris, claviers, ...), d'écrans LCD de tous formats.
- **Lot n°2** : Fournitures d'imprimantes de type imprimantes individuelles laser et jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes réseau de bureau laser, jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes de production laser couleurs réseau ou laser noir & blanc réseau, imprimantes individuelles multi-fonctions.
- **Lot n°3** : Fournitures de serveurs classiques (intégrant processeurs, cartes contrôleurs, disques, cartes réseau redondantes, alimentations redondantes), de baies de stockages, des équipements annexes (barrettes mémoires serveurs, disques SAS, SATA, cartes réseaux, serveurs...), Switch ISCSI de stockage, cartes réseau et tous équipements annexes permettant la connexion des serveurs aux baies de stockage, armoires racks complètes avec onduleurs.
- **Lot n°4** : Licences système Microsoft, licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle .
- **Lot n°5** : Equipement réseau : Chassis, switch de type cuivre ou optique, administrables, de niveau 4 et équipements annexes (connecteurs – gbic – transceivers....).

L'accord-cadre sera passé avec 3 titulaires maximum pour chaque lot qui seront remis en concurrence sur toute sa durée selon la survenance des besoins de la ville d'Aubervilliers.

Les marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre seront conclus à prix unitaires. Les prix s'appliqueront aux quantités réellement commandées sur la base du bordereau des prix unitaires.

Les marchés subséquents feront l'objet de bons de commande, dont les quantités sont susceptibles de varier dans les limites annuelles (pour l'ensemble des marchés) suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics :

Lot	Seuil minimum	Seuil maximum
<b>Lot n°1</b>	42 000 € HT	210 000 € HT
<b>Lot n°2</b>	8 400 € HT	63 000 € HT
<b>Lot n°3</b>	42 000 € HT	210 000 € HT
<b>Lot n°4</b>	Licences bureautiques	
	15 licences	100 licences
	Licences serveur Windows 2012 R1 ou postérieur	
	2 licences	10 licences
	Licences clients (cal) pour Windows serveur	
	20 licences	100 licences
<b>Lot n°5</b>	Licences Deep Freeze	
	Pas de minimum	100 licences
	Pas de minimum	125 500 € HT

La ville n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, et sur chacun des lots, que sur les seuils (en valeur ou en quantité) minimums annuels, étant entendu que si le niveau minimum n'est pas atteint du fait de l'infructuosité des diverses remises en concurrence des titulaires, ces derniers ne sauraient prétendre à aucune indemnité.

Les seuils maximum annuels (en valeur ou en quantité) fixés à chacun des lots ne donnent aucun droit aux titulaires de l'accord-cadre et n'engagent en rien la ville d'Aubervilliers.

Pour information, sur l'année 2014 les dépenses se sont élevées sur le marché à :

- lot n°1 : 108 750 € HT
- lot n°2 : 11 632 € HT
- lot n°3 : 29 078 € HT (59 500 € HT en 2015)
- lot n°4 : 44 020 € HT
- lot n°5 : 30 000 € HT

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'accord cadre multi attributaires pour la fourniture de micro-informatiques, serveurs, prestations d'intégration, clients hardware, licences systèmes Microsoft et bureautique et d'équipements actifs nécessaires pour les années 2016 à 2019,
- D'autoriser le Maire signer l'accord-cadre, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

**Absents :** Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

**Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine**

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2015047

Signataire : ED/ES/MD

**OBJET : Accord-cadre multi attributaires pour la fourniture d'équipements micro-informatiques et d'imprimantes, serveurs, prestations d'intégration et d'assistance, licences systèmes Microsoft et licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle, équipements actifs de réseau, pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, 76 et 77,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il y a lieu de relancer une procédure pour répondre aux besoins de la collectivité pour les années 2016 à 2019,

Considérant qu'au regard de l'évolution technologique constante et de l'évolution rapide des prix de la matière informatique, il y a lieu de lancer un accord-cadre multi attributaires sur appel d'offres ouvert afin que la collectivité puisse faire facilement évoluer les objets et les modèles de ses acquisitions informatiques tout en s'assurant des les obtenir au meilleurs prix.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre multi attributaires pour la fourniture **de micro-informatiques, serveurs, prestations d'intégration et d'assistance, licences systèmes Microsoft et licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle, équipements actifs de réseau, pour les années 2016 à 2019** passé sur appel d'offres ouvert. Cet accord est conclu pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre est alloté et de la façon suivante :

- **Lot n°1** : Fourniture de micro-ordinateurs d'entrée de gamme, de milieu de gamme, de stations de travail, de micro-ordinateurs portables et équipements connexes (barrettes mémoires, disques durs, souris, claviers, ...), , d'écrans LCD de tous formats.
- **Lot n°2** : Fournitures d'imprimantes de type imprimantes individuelles laser et jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes réseau de bureau laser, jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes de production laser couleurs réseau ou laser noir & blanc réseau, imprimantes individuelles multi-fonctions.
- **Lot n°3** : Fournitures de serveurs classiques (intégrant processeurs, cartes contrôleurs, disques, cartes réseau redondantes, alimentations redondantes), de baies de stockages, des équipements annexes (barrettes mémoires serveurs, disques SAS, SATA, cartes réseaux, serveurs...), Switch ISCSI de stockage, cartes réseau et tous équipements annexes permettant la connexion des serveurs aux baies de stockage, armoires racks complètes avec onduleurs
- **Lot n°4** : Licences système Microsoft, licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle .
- **Lot n°5** : Equipement réseau : Chassis, switch de type cuivre ou optique, administrables, de niveau 4 et équipements annexes (connecteurs – gbic – transceivers....).

L'accord-cadre sera passé avec 3 titulaires maximum pour chaque lot qui seront remis en concurrence sur toute sa durée selon la survenance des besoins de la ville d'Aubervilliers.

Les marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre seront conclus à prix unitaires. Les prix s'appliqueront aux quantités réellement commandées sur la base du bordereau des prix unitaires.

Les marchés subséquents feront l'objet de bons de commande, dont les quantités sont susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes (pour l'ensemble des marchés), conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics :

<b>Lot</b>	<b>Seuil minimum</b>	<b>Seuil maximum</b>
<b>Lot n°1</b>	42 000 € HT	210 000 € HT
<b>Lot n°2</b>	8 400 € HT	63 000 € HT
<b>Lot n°3</b>	42 000 € HT	210 000 € HT
<b>Lot n°4</b>	Licences bureautiques	
	15 licences	100 licences
	Licences serveur Windows 2012 R1 ou postérieur	
	2 licences	10 licences
	Licences clients (cal) pour Windows serveur	
	20 licences	100 licences
<b>Lot n°5</b>	Licences Deep Freeze	
	Pas de minimum	100 licences
	Pas de minimum	125 500 € HT

La ville n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, et sur chacun des lots, que sur les seuils (en valeur ou en quantité) minimums annuels, étant entendu que si le niveau minimum n'est pas atteint du fait de l'infructuosité des diverses remises en concurrence des titulaires, ces derniers ne sauraient prétendre à aucune indemnité.

Les seuils maximum annuels (en valeur ou en quantité) fixés à chacun des lots ne donnent aucun droit aux titulaires de l'accord-cadre et n'engagent en rien la ville d'Aubervilliers.

**AUTORISE** le Maire à signer le projet d'accord-cadre multi attributaires, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

